

Publié le 24 novembre 2017

Les remous de la Conférence épiscopale américaine

Du 14 au 16 novembre, la Conférence des évêques américains a tenu sa réunion bisannuelle à Baltimore, lieu traditionnel de cette assemblée. Aux États-Unis, les deux premiers jours sont ouverts au public – entendons aux médias –, et le troisième jour, le règlement des questions internes impose la fermeture des portes. Les traditions ont été respectées, mais le vote pour la présidence de la Commission chargée de la famille (*Pro-life commission*) a créé une surprise. Pour la seule fois depuis sa fondation – la conférence fêtait ses 100 ans d'existence –, les évêques n'ont pas élu un cardinal à la présidence de cette importante commission, mais un archevêque, Mgr Joseph Naumann, archevêque de Kansas City (Kansas), contre un cardinal, Mgr Blase Cupich, archevêque de Chicago. Le vote a été serré : Mgr Naumann a obtenu 96 votes, contre 82 au cardinal Cupich. Il y eut un nombre record d'abstentions : 178 évêques ont voté sur 215 votants éligibles, soit une abstention d'un peu plus de 17 %.

Aussitôt, la presse profane s'est empressée d'analyser ce vote, par exemple le [Wall Street Journal](#) dans son numéro du 14 novembre, suivi par les médias catholiques, *Commonweal*, *The National Catholic Reporter*, *The National Catholic Register*, *First Thing*, *America* et d'autres : selon eux, ce vote indiquerait une résistance pacifique d'une partie de l'épiscopat américain à la politique réformatrice du Pape François. Seul [The National Catholic Register](#), dans un article signé de Matthew Bunson, met en doute cette interprétation trop légèrement médiatique. Cependant, étant donné l'importance mondiale de l'Église américaine, ce qui se passe outre-atlantique n'est pas sans intérêt pour le continent européen. En effet, un habitant des États-Unis sur quatre est catholique (70 millions). L'Église catholique est ainsi le groupe religieux le plus important aux États-Unis, qui se hissent à la troisième place du catholicisme mondial après le Brésil et le Mexique, à égalité avec les Philippines et devant les pays de la vieille Europe : 14 cardinaux, 300 évêques, 45 000 prêtres, 197 diocèses et 20 000 paroisses¹.

Les prolégomènes à la conférence de Baltimore

Deux événements se sont produits en octobre qui peuvent avoir eu une influence sur certains évêques. Ils sont sans lien entre eux, mais ils ne sont pas pour autant innocents. Le 9 octobre, le Pape François convoquait les responsables de la Conférence épiscopale américaine, soit son président, le cardinal Daniel N. DiNardo, de Galveston-Houston, son vice-président, Mgr Jose H. Gomez, de Los Angeles, son secrétaire général, Mgr J. Brin Bransfield, et le secrétaire général adjoint, Mgr Jeffrey D. Burrill. Bien qu'aucun communiqué officiel n'ait été donné de part et d'autres, certains magazines chrétiens, dont principalement [Commonweal](#), ont écrit que cette

1 - Voir : DOMINIQUE DERCHÉF, *L'Église catholique aux États-Unis*, Études, 2003, décembre, p. 633..

convocation faite par le pape avait comme but de contrer ce que certains évêques – dont Mgr Chaput – proclament, à savoir qu’*Amoris Lætitia* ne change rien à la discipline de l’Église concernant la pastorale des divorcés remariés. Prenant appui sur *Magnum Principium* et sur la lettre publique adressée au Cardinal Sarah, le Pape François entendrait bien que la réforme pastorale demandée dans *Amoris Lætitia* soit sérieusement prise en compte dans l’agenda des conférences épiscopales.

Les évêques doivent déterminer comment ils entendent formuler les directives pastorales concernant les personnes mariées en situation irrégulière. Si tel avait été le but de cette convocation un mois avant la réunion des évêques américains, il serait tentant d’interpréter le vote pour la présidence de la Commission pro-vie comme une forme de résistance au Pasteur suprême de l’Église et, en même temps, de comprendre le relativement grand nombre d’abstentions. Car Mgr Joseph Naumann est loin d’être considéré comme un «progressiste» dans

l’opinion de certains catholiques américains. Et l’archevêque de Philadelphie, Mgr Chaput, a été élu comme un des représentants de l’épiscopat américain au prochain Synode sur la jeunesse et les vocations. Mais, si la convocation papale avait ce but, elle servirait aussi d’avertissement à toutes les conférences épiscopales. Elle déterminerait ce que François entend par “synodalité”, le message que le cardinal Pietro Parolin est venu donner à la Conférence des évêques américains, à savoir non seulement une obéissance d’esprit et de cœur, mais un assentiment inconditionnel à ses directives pastorales, c’est-à-dire à la prudence pastorale de son gouvernement. Cela serait vraiment nouveau dans l’Église, car si l’enseignement universel en matière de dogme et de morale est marqué du sceau de l’assistance spéciale de l’Esprit Saint assurant son infaillibilité, le gouvernement prudentiel ne l’est pas, et il est impossible qu’il le soit. Si les évêques ont maintenant la faculté de traduire les textes liturgiques en les adaptant à la culture et à la langue propre à leur peuple, pourquoi n’auraient-ils pas non plus la faculté d’une pastorale qui, dans les limites du respect des vérités immuables de la Loi naturelle et des exigences d’une théologie morale fidèle aux traditions de l’Église et aux valeurs sacramentelles, convient à leur peuple ? Pourquoi exprimer des inquiétudes, faire part d’un malaise, demander des éclaircissements serait-il soudain devenu incongru et inadmissible ?

Par contre, ce que comprennent certains médias n’est pas toujours ce que pensent les plus hautes autorités de l’Église. Nous assistons à un curieux phénomène. Ces mêmes médias qui ont usé de leur liberté de presse pour critiquer à fond les enseignements des papes à partir de Paul VI et surtout ceux de Jean-Paul II, se découvrent maintenant d’une fidélité touchante à ce qu’ils interprètent comme des directives du pontife actuel. Ils exigent, sous peine d’ostracisme culturel, que tous les fidèles, sous prétexte de renouveau de l’Église, renient ce qu’ils ont appris et pratiqué. Plus personne n’aurait dans l’Église la liberté de parole, ni même la liberté de penser, sauf le Pape et eux ! Si quelqu’un, comme le capucin Thomas G. Weinandy, OFM, un théologien reconnu,

Si l’enseignement universel en matière de dogme et de morale est marqué du sceau de l’assistance spéciale de l’Esprit Saint assurant son infaillibilité, le gouvernement prudentiel ne l’est pas

consulteur auprès de la Conférence épiscopale américaine, ose dire publiquement son malaise et son inquiétude, il est déchu de toute compétence et considéré comme un paria. Au nom de la liberté ?

Un autre événement est venu marquer l'avant-première de la Conférence épiscopale. Un symposium suggéré et organisé par le cardinal de Chicago, Mgr Blase Cupich, et intitulé *A New Momentum for Moral Formation and Pastoral Practice*, a eu lieu au Boston Collège² les 5 et 6 octobre. Sous le patronage du cardinal Cupich, l'organisation de la conférence a été confiée au Père James Keenan, un théologien moral, professeur et directeur à l'Institute Boston College. Quinze conférences ont été tenues, qui doivent faire l'objet d'une publication. Quelques célébrités étrangères ont été invitées, dont le cardinal Kevin Farrell, préfet du nouveau dicastère pour le laïcat, la famille et la vie, l'archevêque de Malte, Mgr Charles Scicluna, le cardinal Reinhart Marx (qui a envoyé un délégué), le Père Antonio Spadaro, directeur de la revue *La Civiltà Cattolica*, le Père Philippe Bordeyne, de l'Institut catholique de Paris. Parmi les invités américains, il faut noter le cardinal Sean O'Malley de Boston, le cardinal Joseph Tobin de Newark, le cardinal Daniel DiNardo, président de la conférence épiscopale, le vice-président, José Gomez, et l'archevêque de Philadelphie, Mgr Charles Chaput. Aucun n'a pu venir, mais Mgrs O'Malley et Chaput ont envoyé des délégués. En plus des 14 évêques, 24 experts théologiens prêtres et laïcs ont participé à cette étude d'*Amoris Lætitia*. Quel était le but de cette rencontre ? Promulguer le fait que, désormais, dans l'Église et pour toute l'Église, *Amoris Lætitia* devait être tenu comme le seul document authentifiant l'enseignement de l'Église sur le mariage et la famille, et que, dans la continuité de l'enseignement de l'Église, il fallait le considérer comme l'enseignement du magistère authentique sur la pastorale du mariage dans les circonstances historiques présentes. Quelques points-clés ont été mis en avant.

Le premier, c'est que l'Église doit cesser d'infantiliser les laïcs, lesquels ne sont pas faits uniquement pour obéir à l'Église, ainsi que l'avait dit saint Pie X dans son encyclique *Vehementer nos*. L'Église doit comprendre leur expérience, surtout en matière de famille et de mariage, et respecter leur conscience. Il faut cesser de confier la préparation au mariage aux prêtres, qui n'ont aucune expérience de la vie de couple. C'est le message délivré par Mgr Farrell, le préfet du nouveau dicastère sur le laïcat, la famille et la vie. L'enseignement, la formation, ne doivent pas être tirés des manuels ou des *text-books*. «Sans cesse, chaque jour, il ne faut plus codifier, ni expliquer ce que nous croyons, mais comprendre ce que les autres vivent et ce qu'ils croient». Il faut prendre le temps d'écouter !

Le deuxième moment fort a été provoqué par Lisa Sowle Cahill, qui a cherché à faire comprendre que, selon les temps actuels, il ne convient plus de définir la pastorale en termes de «mariage», mais en termes de «famille». Il faut une pastorale de la «famille» et non une pastorale du «mariage». Car la famille est une réalité politique, économique, où se jouent tous les problèmes humains de discrimination, d'inégalités, de détresse économique, d'insécurité physique et mentale. Le mariage

L'une des revendications porte sur l'attention qui doit être portée à la famille plutôt qu'au mariage

² - Le Boston College, fondé en 1863, est une université privée, située à Chestnut Hill, dans l'État du Massachusetts, à 10 km du centre de Boston.

est une décision personnelle. Cette revendication sur l'attention qui doit être portée sur la famille plutôt que sur le mariage a été longuement appuyée par l'une des interventions du cardinal Cupich, qui a démontré à partir de la Bible que c'est dans l'institution de la famille que se trouve pour l'homme la ressemblance avec Dieu, sans pour autant attaquer l'enseignement de Jean-Paul II sur la *Théologie du corps*. Mgr Farrell a ensuite montré que, dans *Amoris Lætitia*, trois chapitres parlent spécifiquement de la famille, les chapitres, 2, 4 et 5.

Le troisième temps fort a été donné par les interventions de Mgr Charles Scicluna, archevêque de Malte, du Père Antonio Spadaro et du Père Philippe Bordeyne. L'archevêque de Malte a longuement insisté sur le premier principe de son adhésion à *Amoris Lætitia* : une entière communion de vie et de vérité avec l'enseignement du Pontife romain et avec son désir de réforme de la pastorale dans l'Église. La véritable présentation d'*Amoris Lætitia* ne peut être comprise sans référence à l'Évangile, qui est amour et miséricorde, sans l'enseignement de saint Thomas d'Aquin et sans le renouveau apporté par l'Église dans le texte de Vatican II, *Gaudium et spes*. Pour le Père Philippe Bordeyne, il n'est pas étonnant que se dessine un phénomène de résistance du jeune clergé, et pas seulement du clergé, aux changements apportés par *Gaudium et spes*. Il y a, dit-il, un abîme entre ceux qui approuvent le pape et son effort de changement, et ceux qui l'accusent de relativisme puisqu'il admet que ceux qui vivent en «situation grise» peuvent aussi être en état de grâce. Pour faire court, le Père Spadaro a fait sensation lorsqu'il a affirmé qu'on ne doit plus s'attendre à ce qu'une «même règle soit également applicable à tous». Nous devons conclure que le Pape a compris que l'on ne peut plus parler avec des catégories qui font abstraction des personnes, qu'il faut en finir avec une praxis d'intégration qui devrait obliger à ce qu'une règle doive toujours être obéie dans chacun de ses éléments.

La conclusion de la Conférence américaine

Le président de la Conférence a, quant à lui, admis qu'il y avait des points de vue différents dans les discussions entre les 215 évêques qui formaient l'aula synodale. Mais, ajoutait-il, «nous avons pu échanger sans être désagréables et présenter nos différents arguments sans les rendre détestables. Et notre résolution est simple : il nous faut travailler à ce qu'il y ait de moins en moins de divorces, de moins en moins de concubinages, de moins en moins d'unions de fait.»

Pour revenir au Momentum, on peut dire que, même si plusieurs arguments sont justes et traduisent un certain malaise dans l'Église, le fait même et les raisons avancées n'ont rien de bien nouveau. Les discussions dans l'Église concernant les rapports entre la loi et la liberté existent depuis Antioche (cf. Ga) et ont toujours alimenté des courants différents. Cela a commencé avec les arguments entre les nominalistes et les thomistes, et cela a continué.

Mais cela venait de plus loin. Quant le Père Spadaro nous parle de l'application de la loi en rapport avec les libertés de la conscience, son propos reflète bien celui du probabilisme le plus authentiquement jésuite. Quand le Père Bordeyne nous parle des résonances différentes chez les

Les discussions dans l'Église concernant les rapports entre loi et liberté existent depuis Antioche et ont toujours alimenté des courants différents

jeunes et les moins jeunes, l'Église tout entière pourrait se rappeler les longues discussions entre jansénistes et libéraux, ou encore les discussions acerbes entre Luther et Cajetan et, plus près de nous, les oppositions tranchées sur les fins du mariage, avant et après la découverte de la pilule Pincus. Il est vrai que saint Thomas d'une part, puis un enseignement équilibré de la théologie morale d'autre part, ont montré quel est l'équilibre qu'il faut tenir entre la loi, le jugement de conscience et le jugement de prudence, et plus généralement entre l'objet d'un acte déterminé par la raison et l'intention de la volonté.

Cependant, il faudrait apprendre et comprendre ce que ces mots signifient. Dans la mesure où l'on met sciemment de côté l'enseignement de *Veritatis splendor* et toute sa deuxième partie sur le discernement de la conscience, on s'éloigne de plus en plus d'une solution. Dire qu'*Amoris Lætitia* est une exhortation thomiste, c'est un peu court. Ceux qui le disent s'appuient sur une intervention du cardinal Schönborn, qui commenta au dernier synode le passage de la *Somme théologique*, Ia-IIæ, q. 94, a. 4, en faisant presque dire à l'auteur du traité que les principes de la loi naturelle ont des applications différentes selon les circonstances. Une connaissance plus approfondie de l'éthique thomiste aurait pu lui éviter de dire une chose pareille. Il est cependant curieux de constater que les mêmes autorités qui ont tellement critiqué le chapitre II de *Veritatis splendor* en raison de son inspiration thomiste se réfèrent à la même autorité pour promouvoir *Amoris Lætitia*. Il faudrait savoir... ! Peut-on en même temps et au même point de vue rejeter l'encyclique de Jean-Paul II *Veritatis splendor* parce qu'elle est trop thomiste et tenter de nous convaincre que l'exhortation apostolique de François est en pleine continuité avec l'enseignement du Docteur angélique ? Si c'est vrai pour *Amoris Lætitia*, cela devrait être également vrai pour *Veritatis splendor*.

À bon droit, *Amoris Lætitia* insiste sur le discernement, mais l'encyclique qui nous enseigne les principes d'un véritable discernement, c'est *Veritatis splendor*. Alors, pourquoi n'en dit-on pas un mot dans le déroulement de l'argumentation, alors que l'on parle de liberté de conscience, de jugement personnel et de détermination intime de l'intégrité de la conscience. Il y aurait, selon les époques, une doctrine thomiste différente, un enseignement thomiste différent, différentes façons de solliciter l'autorité du Docteur commun ? Et même une vérité morale, dans son universalité, qui changerait selon le besoin de la formuler de façon à ce qu'elle épouse les valeurs du moment ? Le problème du relativisme n'est pas d'admettre qu'à l'intime de la conscience, il puisse y avoir une conviction personnelle de n'être pas en contradiction avec la volonté divine. La conscience du péché ne dépend pas uniquement de la conformité à la loi, mais d'un plein consentement et d'une connaissance suffisante de la gravité de l'acte. Ce n'est pas un enseignement nouveau dans l'Église, c'est l'enseignement du Concile de Trente, même avant Luther. Le problème du relativisme, c'est d'oublier qu'une des déterminations de la valeur morale d'un acte est le jugement porté sur la *réalité objective* de l'acte. Et ce jugement ne peut être uniquement un jugement personnel.

Aline Lizotte

Retrouvez cet article sur notre [site](#)